



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage



Communiqué de presse du 25 septembre 2016 à 15h30

EolJoux accepté par la population de la commune du Chenit : la conformité du projet au droit fédéral n'est pas réglée

Les associations de protection de la nature regrettent le résultat du vote de la population de la commune du Chenit qui a accepté dimanche 25 septembre 2016 le Plan partiel d'affectation EolJoux permettant l'installation d'un parc éolien dans un paysage protégé d'importance nationale. Pour les ONG, la production d'énergie éolienne ne doit pas se situer dans l'un des paysages les plus précieux de Suisse. Les Tribunaux devront se prononcer sur la conformité au droit de l'industrialisation d'une zone classée comme paysage d'importance nationale et à ce titre protégée.

Les associations de protection de la nature ont pris acte de la décision des citoyens de la commune du Chenit d'approuver le principe de la construction d'un parc éolien sur leur territoire. Elles relèvent toutefois que le projet divise profondément la région puisque 37.2 % de la population a rejeté le PPA EolJoux. La France voisine et le Parc naturel régional du Haut-Jura ont également fait part de leur opposition au projet, sans toutefois avoir pu prendre part au vote, limité à la commune du Chenit

Avec ce scrutin, le problème de la conformité du projet avec le droit fédéral demeure entier, en particulier s'agissant de la protection du paysage d'importance nationale de la Vallée de Joux. La validation du projet EolJoux au niveau de la planification cantonale reste suspendue à une décision de la Confédération, qui n'est pas prise ce jour. Les associations de protection de la nature et du paysage Pro Natura, Helvetia Nostra, BirdLife Suisse, La Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) et Paysage-Libre Vaud (PLVD) ont soumis récemment le cas au Tribunal cantonal. Pour elles, l'industrialisation du site des Grands Plats ne respecte pas la Loi sur la protection de la nature. La pesée d'intérêt entre production d'énergie et atteintes au patrimoine naturel – négative dans ce projet aux yeux des ONG – devra également faire l'objet de l'appréciation des juges.

Le parc éolien projeté porte en outre des atteintes importantes à la faune très riche de cette partie du Jura. L'une des dernières populations helvétiques de grands tétras – l'un des oiseaux les plus menacés de Suisse – vit à proximité directe du site d'implantation, dans des zones où des parcs éoliens devraient être exclus. La Vallée de Joux abrite également des rassemblements considérables de chauves-souris, groupe d'animaux particulièrement vulnérable aux collisions avec les pales tournant en réalité à très haute vitesse et atteignant une hauteur de près de 210 mètres.

Fin du communiqué (2533 signes)

Plus d'informations auprès des personnes de contact en page suivante.

- Pro Natura Vaud, Michel Bongard, secrétaire exécutif, 079 721 00 09
- Helvetia Nostra, Anne Bachmann, chargée d'affaires, 078 629 82 70
- BirdLife Suisse, François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75
- Roman Hapka, directeur suppléant - responsable romand, 079 601 76 64
- Paysage-Libre Vaud, Jean-Marc Blanc, secrétaire général, 079 213 63 80